

# Le mariage et les enfants, biens de consommation ? #Bestof

## OPINION

À l'origine, tout le monde pensait que le projet de loi sur le mariage des homosexuels était l'un des attrape-nigauds (en termes crus, attrape-couillons) par lesquels les politiciens amusent la galerie, faute de pouvoir agir sur les vrais dossiers. Et puis, très vite, on a compris que derrière l'attrape-nigauds s'était glissé l'un de ces projets très réels par lesquels les fanatiques de la déconstruction veulent détruire un peu plus les fondements qui continuent de structurer les sociétés européennes aussi malades soient-elles.

La question posée ne concerne nullement la tolérance ou le respect à l'égard de particularités sentimentales ou sexuelles minoritaires. L'homosexualité n'est pas une nouveauté historique. Il serait facile de dénombrer d'illustres personnages, rois, reines ou grands seigneurs des temps anciens qui préféraient la fréquentation intime du même sexe, et dont les chroniques anciennes se sont parfois moquées.

La vie privée est l'affaire de chacun et, tant que les préférences particulières ne dégèrent pas en manifestations provocantes et en prosélytisme outrancier, il n'y a rien à objecter. Le respect du secret de la « privacy », comme disent les Anglais, s'impose. En France, par la création du « pacte civil de solidarité et de concubinage » (pacs), la loi a créé un cadre légal permettant à deux personnes du même sexe (ou de sexe différent) de vivre ensemble avec une série d'avantages sociaux ou fiscaux. Il s'agit d'une consécration sociale du désir d'amour ou d'affection.

Le mariage est autre chose. Il ne se rapporte pas à l'amour, même quand il en est la conséquence. Le mariage est l'union entre un homme et une femme en vue de la procréation. Si l'on enlève la différence de sexe et la procréation, il ne reste rien, sauf l'amour qui peut s'évaporer. À la différence du pacs, le mariage est une institution et pas un simple contrat. L'institution du mariage est définie par un ensemble de droits et de devoirs réciproques non seulement entre les époux, mais envers les enfants à naître. La cité (autrement dit la loi et ses représentants) intervient pour célébrer solennellement le mariage (devant le maire), estimant qu'elle en a besoin dans l'intérêt général. Jusqu'à maintenant, aucune société n'a jamais pensé avoir besoin de couples homosexuels pour se perpétuer.

Insistons sur ce point, le mariage n'est pas une célébration de l'amour. Le mariage est une institution fondée sur la filiation et la parenté, même si les circonstances, parfois, ne permettent pas la venue d'enfants. La présomption de paternité est son nœud fondateur. Nos contemporains, comme voici 3000 ans les héros de l'Iliade (Achille, fils de Pélée, Ulysse fils de Laerte, etc.) continuent de se penser comme fils ou filles de ceux dont ils sont nés. Et peu importe la bonne ou la mauvaise entente entre les générations. La rupture de filiation est toujours un drame. Pour les enfants nés hors mariage, les recherches en paternité ne se rapportent pas qu'à d'éventuels héritages, mais à un besoin impérieux de savoir d'où l'on vient, de qui l'on est l'enfant.

Il faut aussi parler de l'adoption qui est toujours un risque et une souffrance. Certains couples homosexuels exigent de pouvoir adopter un enfant, un peu comme on achète un chien, un chat ou un instrument sexuel. Pour le moment, la loi nie l'analogie entre l'adoption par un couple homosexuel et par un couple formé d'un homme et d'une femme unis par le mariage. Elle estime à bon droit

qu'un enfant, pour son équilibre ultérieur, a besoin d'un père et d'une mère. C'est donc l'intérêt de l'enfant qui est pris en compte et non les lubies ou les désirs de jouissance de certains adultes.

En clair, il serait destructeur de changer la définition de la filiation et de la famille pour répondre aux attentes égoïstes de couples homosexuels très minoritaires. Ceux-là ont droit au respect de leurs différences, pour autant qu'ils ne détruisent pas une institution qui a été conçue dans l'intérêt des enfants. Si l'on admet le « mariage pour tous », pourquoi ne pas l'étendre à sa guenon ou à son chien préféré, à son frère ou à sa sœur, à son père ou à sa mère ? Pourquoi ne pas prévoir le mariage d'une femme avec deux ou trois hommes ? Toutes ces extravagances, on peut s'y adonner plus ou moins discrètement hors mariage. La seule question, finalement, consiste à se souvenir que le mariage n'est pas un bien de consommation ouvert à toutes les fantaisies.

Il est vrai qu'intervient en force la mode du gender, la « théorie des genres » (gender studies) venue des Etats-Unis et enseignée désormais dans les programmes scolaires du second degré. Cette mode prétend que l'identité sexuelle est le résultat d'une construction sociale. Simone de Beauvoir écrivait déjà dans *Le Deuxième Sexe*, « on ne naît pas femme, on le devient ». Elle s'inspirait de la théorie de Sartre selon qui l'identité se réduit au regard que les autres portent sur nous. C'était idiot, mais nouveau, donc intéressant et « vendeur ». Les théoriciens des gender studies sont des féministes extrémistes et des homosexuels qui entendent justifier leurs particularités en niant qu'il y ait des femmes et des hommes – et sans doute aussi qu'il y ait des biches et des cerfs, des brebis et des béliers...

Comme cette fraction de la population dispose d'un haut pouvoir d'achat, son influence sur les décideurs de la « pub » est considérable. D'autant que leurs lubies relayées par les médias favorisent les nouveautés et les modes dont se nourrit le système marchand. Il est évident que pour ces toqués dorés sur tranche, le modèle familial fondé sur l'hétérogénéité des sexes et sur les enfants, n'est aussi qu'un « conditionnement social » qu'il faut éliminer. Ce sera plus difficile qu'ils ne l'imaginent.